

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT 5

COMMUNE DE MOLLENS

CADASTRE FORESTIER

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 30 MAI 2000
Droit des cantons de la Suisse romande
L'autorité
Le cadastre, officiel

Légende :

Forêt :

Mise à l'enquête publique :

Zone à bâtir :

Mise en consultation :

Forêt :

Limite de forêt par rapport aux zones à bâtir et leurs environs :

Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir :

Le géomètre :

L'ing. forestier :

L'inspecteur d'arrondissement, 5
du service des forêts et
du paysage :

Sierra, le : 22.05.2000
Ventimiglia, le : 22.05.2000

Christof Frei
Nicolas Cordonier
Geomètre
3973 VENTIMIGLIA

Christof Frei
Nicolas Cordonier
Geomètre
3973 VENTIMIGLIA

Plan cadastral 11

4260-9

Plan cadastral mis à jour le 30 mars 2000

VERS. DATE DESSIN CONTRÔLE

ETABL. 6.04.00 AA BZ

Format: 0.85 m2

Modif.

COMMUNE DE MOLLENS

